GRANULE ABSORBANT TERRE DE DIATOMEE

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Conformément à REACH 1907/2006/CE et 453/2010/UE)

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE

Identification de la substance ou de la préparation :

Granulé absorbant TERRE DE DIATOMEE

Sous les différents conditionnement :

Sac de 20 kg - 1 palette

Utilisation de la substance ou de la préparation :

absorbe huile, produits chimiques et autres substances répandues

Identification de la société / entreprise :

EUROSORB
39 Rue des Amours - 60150 THOUROTTE
Tél. 03.44.09.26.01 - Fax. 03.44.09.28.58
E-Mail : commercial@eurosorb.com
Site Internet : www.eurosorb.com

Provenance : Russie - Allemagne

Numéro de téléphone d'appel d'urgence :

(33) 03 44 09 87 12

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Symboles : ne requiert aucun étiquetage des substances dangereuses

Règlement CLP 1272/2008

S22 : ne pas respirer les poussières

Ne requiert aucun pictogramme de GHS

Ce produit est composé de terre de diatomée calcinée et de petites quantités de silice cristalline

L'inhalation prolongée de poussière contenant de la silice cristalline pourrait nuire aux personnes. Il ne présente aucune substance dangeureuse au sens des règlements 1272/2008/CE 1907/2006/CE et 1999/45/CE et la Directive 67/548/EEC

3. COMPOSITION : INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Terre de diatomée, calcinée 100%
CAS N° 91053-39-3 E
INECS 293-303-4

Nom ingrédient	
Composant : terre diatomée naturelle, calcinée	100%
Silice cristalline, cristobalite	< 1%
Silice cristalline, quartz	< 1%

Ce produit peut contenir jusqu'à 1 - 1,5% de silice cristalline

GRANULE ABSORBANT TERRE DE DIATOMEE

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation : Faire respirer de l'air frais

Ingestion : L'exposition de courte durée n'est pas dangereuse. Rincer la bouche avec de l'eau

Yeux : Laver avec de l'eau en grande quantité. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Peau Rien de spécial, Si sécheresse, utiliser une lotion hydratante.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Recommandés : produit ininflammable

Contre indiqués : sans objet

Dangers spécifiques : néant

Méthodes particulières d'intervention : néant

Protection des intervenants : néant

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Eventuellement utiliser un masque à poussière pour des raisons d'hygiène.

Précautions pour la protection de l'environnement : Balayer et ramasser le produit déversé

Méthode de nettoyage : Ramassage, aspiration ou balayage

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Mesures techniques : Néant

Précautions : Néant

Conseils d'utilisation Voir fiche technique

Stockage

Mesures technique : Néant

Précautions : Néant

Matières compatibles : Néant

Matériaux d'emballages : Tous types

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesure d'ordre technique : Néant

Paramètre de contrôle : Néant

Equipements de protection individuelle :

Protection respiratoire : Eventuellement utiliser un masque à poussière

Protection des mains : Laver après manipulation et avant de manger et boire

Protection des yeux : Utiliser des lunettes de protection,

Protection de la peau autre que les mains : Néant

Cristobalite fraction respirable <1% limites VME : 0.05 a mg/m^3

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique :

Forme : Granulés

Couleur : beige à rouge

Granulométrie 0.5 - 1.0 mm 05/10

Odeur Sans odeur

Température de fusion 1400 °C - 1450 °C

Point éclair : non applicable

Température d'auto-inflammation : non applicable

Caractéristiques d'explosivité : non applicable

Densité : 489 kg/m^3

GRANULE ABSORBANT TERRE DE DIATOMEE

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité : Le produit est chimiquement neutre vis-à-vis de tous les liquides, à l'exception de l'acide fluorhydrique.
Conditions à éviter : Non communiqué
Matière à éviter : Acide fluorhydrique
Produits de décomposition dangereux : Non

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë : Le produit n'a pas d'effet toxique connu et sans radiation
Cristobalite : fraction <1% cas N° 14464/46/1

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Mobilité : Non
Persistance : Dégradabilité
Bioaccumulation : Non communiqué
Ecotoxicité : Non, généralement considéré inerte et non dangereux pour l'environnement

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Le produit non utilisé peut être éliminé dans une décharge contrôlée comme déchets normaux.
Après usage se conformer à la réglementation en vigueur en rapport avec le polluant.
Eviter d'en faire de la poussière.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Classe de transport : Non réglementée

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRE

Selon la législation en vigueur en France à la date de parution de ce document, ce produit peut être utilisé sur les routes en France.
CONFORME A LA NORME AFNOR NF P 98-190 : "Produits absorbants destinés à un usage routier".
NC8 : 2512 00 000 0

16. AUTRES INFORMATIONS

Voir fiche technique ou interroger le service commercial.

DENEGATIONS DES GARANTIES EXPLICITES OU IMPLICITES

En dépit de tout l'attention avec laquelle le présent document a été rédigé, nous n'offrons pas de garantie et ne faisons pas de déclaration quant à l'exactitude et à l'exhaustivité des informations qui y figurent. Nous déclinons toute responsabilité de l'adéquation de ces informations aux intentions de l'utilisateur et des conséquences de leur utilisation. Il appartient à chaque individu de déterminer l'adaptation des informations à son intention spécifique